

ZONE DE GOUVERNANCE Auvergne-Rhône-Alpes

ADJOINTS ADMINISTRATIFS – CYCLE DE MOBILITE 2021-9

DECISION POUR LE POSTE POURVU PAR UN AGENT SOUS RESERVE D'UNE AUTORISATION DE RECRUTEMENT LOCAL (ARL)

LISTE COMPLEMENTAIRE

La date d'affectation de principe est le 1^{er} septembre 2021.

Celle-ci peut être décalée, avant ou après, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent, conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.

Le service devra faire connaître le 23 juillet 2021, dernier délai, les demandes de date d'affectation différée ou anticipée, en renvoyant l'annexe F signée par les 3 parties (services d'origine, d'accueil et l'agent)

POSTES			CANDIDAT RETENU		
Service	Intitulé de poste	N° poste	Nom prénom du candidat	Corps	Service d'origine
DREAL 63					
	Gestionnaire financier – SG322	16346C0138	BARISSAT Jérôme	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	Mairie de Clermont-Ferrand

Les autres postes publiés sur ce cycle de mobilité 2021-9 ne sont pas pourvus faute de candidat(e)s ou faute d'autorisation de recrutement local, dite ARL.
N.B. : une ARL est nécessaire pour les recrutements en provenance d'autres ministères ou de collectivités locales.

La présente décision sera publiée :
- sur l'intranet : <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr>
- sur l'internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

Lyon, le 13 juillet 2021

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Le directeur régional délégué

Signé
Eric TANAYS